

**DELIBERATION N° 19/072 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LE BUDGET PRIMITIF DU LABORATOIRE D'ANALYSES CISMONTÉ
POUR L'EXERCICE 2019**

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Marcel CESARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Paola MOSCA à Mme Frédérique DENSARI
Mme Laura Maria POLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Guy TALAMONI à M. François BENEDETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2017-1847 du 29 décembre 2017 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Collectivité de Corse,
- VU** l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité des votants (10 Non-participations : les représentants du groupe « Per l'Avvene »),

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le budget primitif du Laboratoire d'analyses Cismonte pour l'exercice 2019 tel qu'il s'établit dans la balance ci-dessous et les documents annexés à la présente délibération :

		Réelles	Ordre	Total
FONCTIONNEMENT	Recettes	1 849 000,00		1 849 000,00
	Dépenses	1 731 000,00	118 000,00	1 849 000,00
INVESTISSEMENT	Recettes	2 000,00	118 000,00	120 000,00
	Dépenses	120 000,00		120 000,00
TOTAL	Recettes	1 851 000,00	118 000,00	1 969 000,00
	Dépenses	1 851 000,00	118 000,00	1 969 000,00

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O1/058**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUDGET ANNEXE 2019 DU LABORATOIRE D'ANALYSES
CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le laboratoire d'analyse du Cismontye emploie aujourd'hui 29 personnes, dont 26 sur le site de Bastia Erbaghjolu et 4 sur le site de Corti.

Il comprend quatre secteurs techniques et 1 pôle de formation agroalimentaire (3 secteurs analytiques sur Erbaghjolu et 1 secteur analytique sur Corti).

Il travaille selon deux grands axes :

- La sécurité alimentaire
- La qualité environnementale.

Ces missions sont essentielles car la santé publique, l'hygiène alimentaire et l'environnement sont des conditions nécessaires à la qualité du cadre de vie. Une crise sanitaire ou alimentaire, un épisode grave de pollution peuvent en effet avoir des conséquences importantes sur une entreprise, une filière d'activité et même un territoire. Pour prendre les bonnes décisions au bon moment, les responsables publics et privés peuvent s'appuyer sur le Laboratoire d'analyses de Bastia.

L'ensemble de ses secteurs d'activités, exception faite du secteur Hygiène Publique basé sur le site de Corti (200 m²), a déménagé fin mai 2005 dans un bâtiment neuf de 854 m² situé dans le parc technologique d'Erbaghjolu de Bastia.

Depuis le 1^{er} avril 2010, le laboratoire est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 version 2005 et les règles d'application du COFRAC pour l'ensemble de ses secteurs analytiques. Pour cela, le laboratoire est soumis à des audits périodiques (conduits par un qualificateur et autant d'auditeurs techniques que de programmes examinés).

Le laboratoire effectue des analyses dans plusieurs domaines et il est accrédité dans tous les secteurs analytiques :

- Le secteur Santé Animale,
- Le secteur Hygiène Alimentaire,
- Le secteur Hygiène Publique,
- Le secteur Chimie Agroalimentaire,
- Le secteur Formation, Conseil, Audit, Accompagnement à la gestion des Risques.

Présentation du budget :

Les équilibres budgétaires sont les suivants :

		Réelles	Ordre	Total
FONCTIONNEMENT	Recettes	1 849 000,00		1 849 000,00
	Dépenses	1 731 000,00	118 000,00	1 849 000,00
INVESTISSEMENT	Recettes	2 000,00	118 000,00	120 000,00
	Dépenses	120 000,00		120 000,00
TOTAL	Recettes	1 851 000,00	118 000,00	1 969 000,00
	Dépenses	1 851 000,00	118 000,00	1 969 000,00

Le budget du laboratoire Cismonte est porté par la gestion financière de l'ex-CD2B.

Le budget voté en 2018 s'élevait à 2,064 M€ hors opérations d'ordre.

Les crédits demandés pour 2019 s'élèvent à 1 851 000 €.

Ils apparaissent en baisse de 9,45 % par rapport au BP 2018.

La subvention nécessaire pour équilibrer ce budget s'élève à 1 397 000 €, soit 9 000 € de plus qu'au BP 2018 (+ 0,60 %).

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-après :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Charges à caractère général	361 900,00	2980,00	- 17,57 %
Charges de personnel (paie)	1 505 100,00	1 432 700,00	- 4,81 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 867 000,00	1 731 000,00	- 7,28 %

DEPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET 2018	BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Immobilisations corporelles	177 265,01	120 000,00	- 32,30 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	177 265,01	120 000,00	- 32,30 %

DEPENSES	BUDGET 2018	BP 2019	BP 2018 / BP 2019
TOTAL DEPENSES	2 044 265,01	1 851 000,00	- 9,45 %

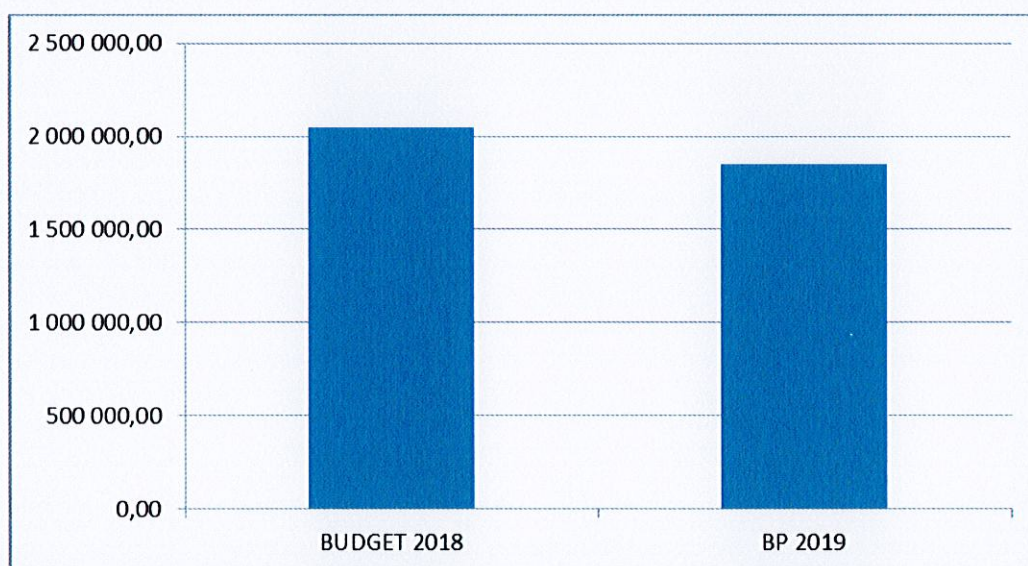
RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Produit des services	520 000,00	430 000,00	- 17,31 %
Autres produits de gestion courante	22 000,00	22 000,00	0,00 %
Prise en charge déficit du budget annexe	1 388 660,00	1 397 000,00	0,60 %

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 930 660,00	1 849 000,00	- 4,23 %
---	---------------------	---------------------	-----------------

RECETTES INVESTISSEMENT	BUDGET 2018	BP 2019	BP 2018 / BP 2019
Solde d'investissement reporté	113 605,01		- 100,00 %
Autres immobilisations		2 000,00	0,00 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	113 605,01	2 000,00	- 98,24 %

RECETTES INVESTISSEMENT	BUDGET 2018	BP 2019	BP 2018 / BP 2019
TOTAL RECETTES	2 044 265,01	1 851 000,00	- 9,45 %

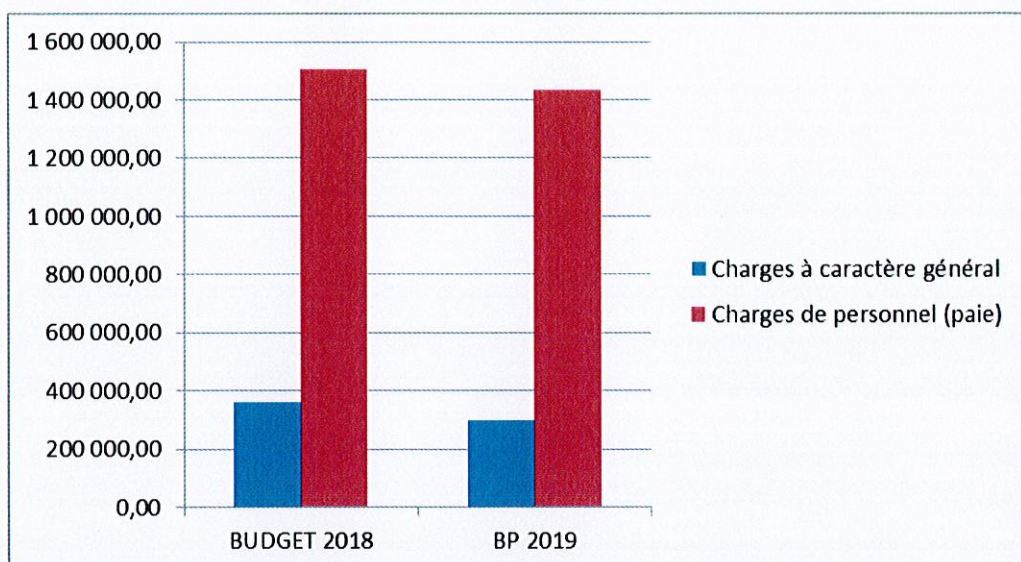
Dépenses réelles :



Dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les dépenses de personnel, y compris l'action sociale, qui représentent près de 83 % des dépenses de cette section. Elles sont stables par rapport à 2018.

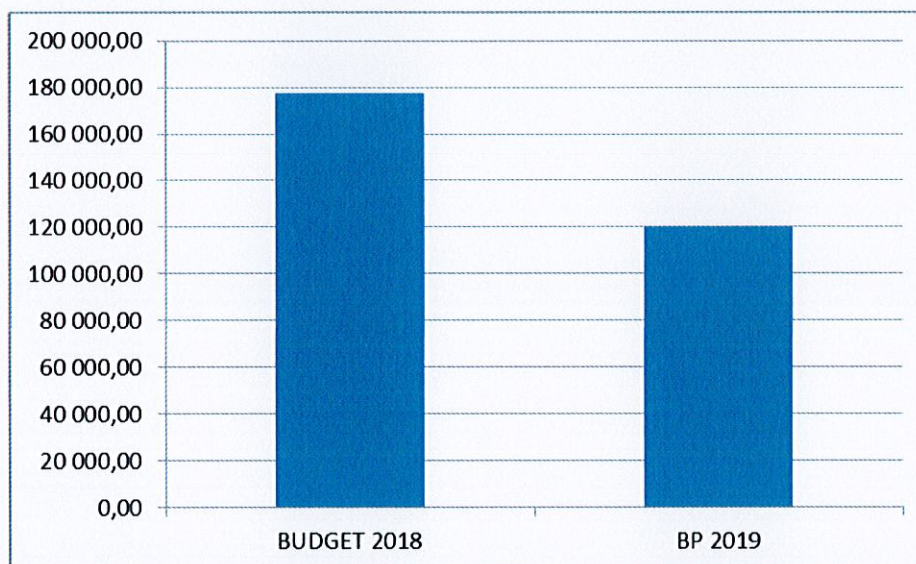
Les charges de fonctionnement courant sont estimées à 298 300 € et se situent à un niveau légèrement inférieur au budget primitif 2018.



Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées en 2018.

Le programme d'investissement pour 2019 comporte principalement l'acquisition de 2 machines d'analyses pour 100 000 €.



Recettes réelles :

Les recettes réelles sont presque totalement constituées par les recettes de la section de fonctionnement.

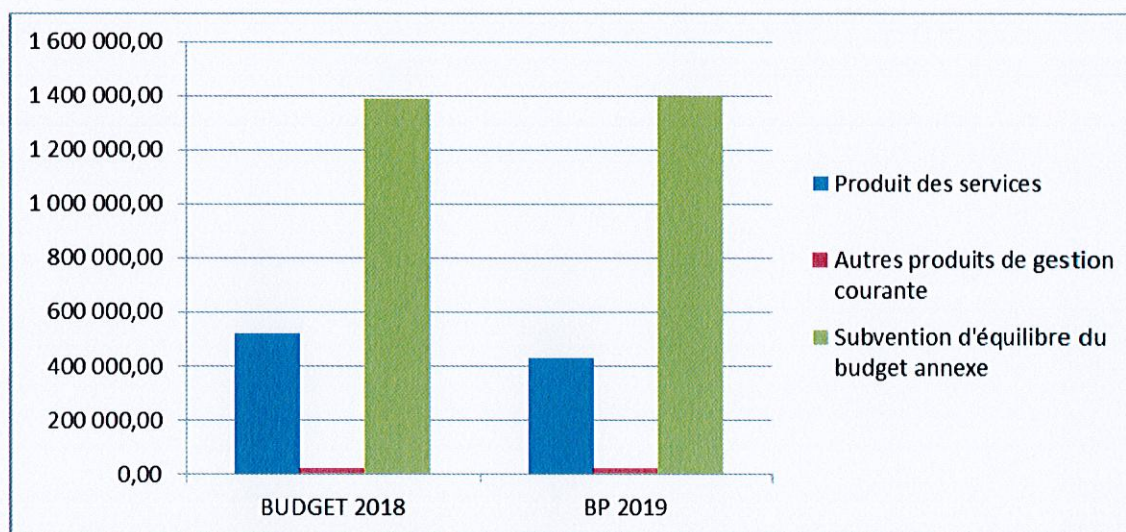
Recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées en quasi-totalité par les recettes des prestations vendues et de la subvention d'équilibre.

Le produit des prestations d'analyses inscrit au BP en 2018 était de 520 000 €.

Il est estimé à 430 000 € au BP 2019 (- 17,31 %) et représente 23 % des recettes de fonctionnement.

Le solde est couvert par la subvention d'équilibre pour 1 397 000 € et par d'autres produits de gestion courante, participation aux chèques restaurant, pour 22 000 €.



Recettes réelles d'investissement :

Ce budget bénéficiait en 2018 d'un report de recettes d'investissement de 113 000 €.

Il est encore trop tôt pour anticiper une reprise de résultat d'investissement dès le BP 2019.

Les recettes d'investissement représentent 2 000 € au BP 2019.

